

## **Hommage à Rudolph Brazda**

### **28 septembre 2011**

### **Eglise Saint Roch**

**En m'associant et en associant notre Fondation, ce soir à l'hommage rendu à Rudolf Brazda, je voudrais réaffirmer notre conviction que tout ce qui porte atteinte à la personne, à son intimité et à sa dignité est condamnable et doit être dénoncé.**

**Dès son enfance, l'être humain est confronté à sa différence avec l'autre : il la constate et l'accepte sans réticence, ni étonnement. L'intolérance et le rejet ne viennent qu'ensuite, fruit d'une éducation, d'un environnement et d'un conditionnement social, politique ou religieux.**

**L'homosexualité a été longtemps considérée, et le reste hélas parfois, avec intolérance par les religions (songeons au mythe de la colère divine contre Sodome et Gomor) et par la science ou pseudo science.**

**Or les sociétés ont cette faculté de dresser des défenses contre ce qui les gêne ou les dérange, contre ce qui n'est pas conforme à la norme sociale du moment. L'exclusion sociale, l'inscription en tant que délit dans la loi, font partie de l'arsenal de protection qu'elles élaborent.**

**Le rejet, aujourd'hui, dans les discours autant que dans les faits, des modes de vie nomadisés en sont un exemple douloureux dans notre pays, et dans d'autres pays en Europe.**

**Le paragraphe 175 du code pénal allemand hérité de l'empire et en vigueur sous la République de Weimar, en était, une illustration exemplaire.**

**Ce paragraphe, officialisait, en arguant d'un motif de délit pénal, une atteinte à la personne dans son intégrité et son intimité. On sait aujourd'hui comment le régime nazi a su après la chute de la République, instrumentaliser cette disposition.**

**Pourtant la question de la sexualité s'était posée sous un jour nouveau dans l'Allemagne de Weimar. Après la Première Guerre mondiale, en effet, le déséquilibre démographique important entraîné par l'hécatombe de la guerre entre les femmes et les hommes a conduit la société allemande à reconsidérer son approche de la sexualité. C'est dans ce contexte que la sexualité dans son ensemble commença à être abordée sous un angle nouveau, plus emprunt de tolérance et dans une perspective d'épanouissement de la personne, sur fond de débat entre adeptes du biologisme et adeptes de la psychanalyse.**

La morale publique évoluait vers une prudente libéralisation, et une relative tolérance vis-à-vis de l'homosexualité, en particulier à Berlin. Dans le cadre d'une réforme du code pénal, les libéraux envisagèrent l'abrogation du paragraphe 175, mais non celle du paragraphe 218 relatif à la pénalisation de l'avortement, qu'aucune majorité n'aurait voté en raison de la coalition des Eglises et des adeptes de la politique démographique.

L'on sait aussi que le blocage du travail parlementaire retarda la réforme du code pénal, qui fut définitivement enterrée avec l'arrivée au pouvoir des nazis, Hitler mettant un terme aux velléités réformatrices de Weimar.

L'histoire de Rudolf Brazda, qu'a si bien su écrire Jean Luc Schwab, s'inscrit dans cette période. Elle met particulièrement bien en lumière les mécanismes du pouvoir, de sa police et de sa justice pour envahir progressivement la sphère privée, s'assurer le contrôle total de la société et des individus et imposer sa vision d'une communauté raciale nazifiée. Dernier témoin de cet enfer de police, de violence et de persécution, Rudolph Brazda aura encore attendu soixante ans pour en témoigner, la société, sans doute n'étant jusque là ni prête, ni disposée à l'entendre.

Chers Amis, à travers cet hommage qui est rendu aujourd'hui au dernier témoin de la déportation pour motif d'homosexualité, c'est un appel qui nous est adressé de veiller à ce que jamais plus aucun pouvoir politique ne puisse confondre son devoir régalien de sécurité et sa tâche de gouvernant avec une quelconque immixtion dans la sphère privée. L'être humain est irréductible. L'acceptation de l'autre dans sa différence demeure la règle d'or de toute vie sociale harmonieuse et pacifique.

Permettez-moi, pour terminer ce propos, de citer un court extrait du livre d'un magistrat français s'exprimant récemment sur le sujet brûlant de la torture : *« Les gouvernements et les services d'État disposent d'immenses moyens de fichage, de surveillance, de contrôle, de répression et d'enfermement qui auraient fait pâlir de jalousie tous les tyrans du XXe siècle. Le risque est donc permanent de voir cet arsenal mis au service d'un régime dictatorial... et de conclure un peu plus loin : C'est à la société civile que revient la charge principale de la sauvegarde des libertés.*

C'est le message que nous délivre aussi Rudolf Brazda à travers le témoignage de son vécu et je félicite vos associations, qui par leur vigilance, ont su, en quelques occasions récentes, déjouer et dénoncer la constitution de fichiers informatisés illégaux.

**Yves Lescure**

*Directeur général de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation*